



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet braking systems & wheel assemblies	
Solicitation No. - N° de l'invitation 08324-190082/A	Date 2019-07-24
Client Reference No. - N° de référence du client 20190082	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-929-77515	
File No. - N° de dossier hp929.08324-190082	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-03	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Way, Stephanie	Buyer Id - Id de l'acheteur hp929
Telephone No. - N° de téléphone (613) 297-6500 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Foreign Affairs, Trade and Development Canada AAC 125 SUSSEX DR. OTTAWA Ontario K1A0G2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division
140 O'Connor, Tower East
4th Floor
140 O'Connor, Tour Est
4ème étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1.1 PRODUITS ÉQUIVALENTS.....	7
3.1.2 PRODUITS DE REMPLACEMENT - REMPLACEMENT DU NUMÉRO DE PIÈCE PROVENANT DU FABRICANT D'ORIGINE DE L'ÉQUIPEMENT.	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	14
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN	14
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
6.4 DURÉE DU CONTRAT	14
6.5 RESPONSABLES.....	15
6.6 PAIEMENT.....	16
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	16
A. UNE (1) COPIE DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS À L'ADRESSE SUIVANTE POUR ATTESTATION ET PAIEMENT : (INSÉRER AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT) B. UNE (1) COPIE DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE IDENTIFIÉE SOUS L'ARTICLE INTITULÉ « RESPONSABLES » DU CONTRAT.	16
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
6.9 LOIS APPLICABLES	17
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	17
6.11 CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT (S'IL Y A LIEU) L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LE MATÉRIEL EST NEUF ET DE FABRICATION COURANTE, FOURNIS PAR LE FABRICANT PRINCIPAL OU SON AGENT ACCRÉDITÉ. LE MATÉRIEL DOIT ÊTRE CONFORME À LA PLUS RÉCENTE VERSION DU DESSIN, DE LA SPÉCIFICATION ET LE NUMÉRO DE PIÈCE, LE CAS ÉCHÉANT, QUI ÉTAIT EN VIGUEUR À LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.	17
ANNEXE «A»	18
ÉNONCÉ DES BESOIN.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »	20
ÉTABLISSEMENT DES PRIX.....	20
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	22
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à la présente demande de soumissions.

1.2 Énoncé des Besoin

Fournir à l'exigence comme décrit à l'Annexe A - Énoncé des besoins

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) 2019-03-04 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

« Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel. »

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif »

N° de l'invitation - Solicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations
Section IV : Renseignements supplémentaires

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (2 copies papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (2 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

(a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/NCAGE du produit de remplacement;

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

(a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

(b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai ou un échantillon du produit offert) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

3.1.2 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

1. Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:

(a) la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou

(b) toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.

2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.3 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.4 Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.5 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le Septembre 30 2019

La meilleure date de livraison qui peut être offerte est le : **semaines/jours civils** à partir de la date d'entrée en _____ vigueur du contrat.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se reporter à l'Annexe A - énoncé des besoins

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères d'évaluation financières obligatoires

- (a) Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

- (a) Les offres financières ne doivent pas contenir de prix conditionnel.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas par article sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

- a) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

ou

- b) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.2.3.2 Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement

Le soumissionnaire certifie que tous les produits équivalents et les produits de remplacement proposés sont conformes, au besoin décrit sous « Détails de l'article ».

Cette certification ne dispense pas la soumission de satisfaire aux exigences détaillées dans la partie 3, section I, Produits équivalents.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.2.3.3 Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents

Les soumissionnaires doivent fournir, le certificat d'essais de résistance aux chocs, qui comprend un numéro de pièce des produits proposés et un dessin acceptable, conformément à la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS et tel qu'indiqué à 4. Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des Besoin

Fournir à l'exigence comme décrit à l'Annexe A - Énoncé des besoins

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) 2018-06-21, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2019.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « B » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix ou aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les 12 mois après l'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Points de livraison

Prestation de l'exigence sera faite à point(s) de livraison précisé à l'annexe « A » de l'article 2,2 du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: _____ *(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)*
Titre: _____
Organisation: _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats. Cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom : _____ *(à être complété par le soumissionnaire.)*
Titre: _____
Téléphone : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Suivi de la livraison :

Nom : _____ (à être complété par le soumissionnaire.)
Titre: _____
Téléphone : _____-_____-_____
Courriel : _____

6.6 Paiement**6.6.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans le contrat tel que décrit dans « Détails de l'article B ».

Tous les prix unitaires sont fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Le prix payé sera rajusté en fonction de la disposition relative à la fluctuation du taux de change (le cas échéant). *(Supprimer cette phrase si le soumissionnaire ne réclame pas la fluctuation)*

6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

H1000C	Paiement unique	2008-05-12
C3015C	Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change	2017-08-17

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

- a. une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

(insérer au moment de l'attribution du contrat)

- b. une (1) copie doivent être envoyés à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales003 (2019-03-04) Les Instructions uniformisées - Biens ou services - Besoins concurrentiels
- c) Annexe A, Énoncé des travaux Besoin;
- d) Annexe B, Établissement des prix ;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Condition du matériel - Contrat (s'il y a lieu)

L'entrepreneur doit fournir le matériel est neuf et de fabrication courante, fournis par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et le numéro de pièce, le cas échéant, qui était en vigueur à la date de clôture des soumissions.

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

1.0 Portée

1.1 Objectif

Mettre à niveau les VB du parc d'AMC en remplaçant leurs ensembles de roue de 17 po et leur circuit de freinage par des ensembles de roue de 18 po et un circuit de freinage adapté à ces ensembles.

1.2 Contexte

AWCT a le mandat d'acheter et de blinder des Toyota Land Cruiser 200 pour corriger un problème qui existe depuis longtemps concernant le fonctionnement, la maintenance et la distribution efficaces de VB à nos missions à l'étranger. Cela se fonde surtout sur le besoin de remplacer des VB vieux, qui fonctionnent mal et qui se trouvent présentement sur place.

AMC a présentement vingt huit (28) VB produits entre 2014 et 2016 munis d'ensembles de roue de 17 po et d'un circuit de freinage. Ces VB ne sont pas visés par le PRFCV à court terme. AMC doit mettre à niveau ces 28 VB en les dotant de roues de 18 po et d'un circuit de freinage adapté à ces roues pour normaliser tout le parc de VB d'AMC pour accélérer les réparations et maintenir un niveau de sécurité normalisé pour tous les VB. Le but est de réduire le nombre de VB non opérationnels qui ont besoin d'être réparés à tout moment.

1.3 Terminologie

- AMC Affaires mondiales Canada
- AWCT Programmes de sécurité physique
- PRFCV Programme de remplacement en fonction du cycle de vie
- EB Énoncé des besoins
- DDS Devoir de soin
- VB Véhicules blindés
- TLC 200 Toyota Land Cruiser 200
- Ensembles de roue Jante, système à affaissement limité et pneu conformément à 2.3.1
- Circuits de freinage Freins StopTech conformément à 2.1
- NP Numéro de pièce

2.0 Besoins

AMC doit mettre à niveau vingt huit véhicules à l'aide d'ensembles de roue de 18 po et de trousse de circuit de freinage. AMC a besoin de 28 trousse de circuit de freinage complètes, de 5 ensembles de roue par VB pour 15 VB (utilisant des pneus BF Goodrich All-Terrain T/A OK2 ou l'équivalent) et de 5 ensembles de roue par VB pour 13 VB (utilisant des pneus Michelin Defender LTX M/S ou l'équivalent). Les ensembles de roue et les trousse de circuit de freinage seront envoyés au QG d'AMC à Ottawa en vue d'une redistribution aux missions au besoin.

2.1 Produits livrables et critères techniques minimaux

2.1.1 Vingt huit (28) trousse de circuit de freinage : chaque circuit de freinage doit respecter les caractéristiques techniques minimales suivantes :

- a) inclure 1 ensemble d'étriers avant StopTech (NP APP73.00C.6P06 ou l'équivalent)
- b) inclure 1 ensemble d'étriers arrière StopTech (NP APP73.00C.4205 ou l'équivalent)
- c) inclure 1 ensemble de plaquettes de frein StopTech avant (NP APP63.309.1027.116 ou l'équivalent)
- d) inclure 1 ensemble de plaquettes de frein StopTech arrière (NP APP63.309.1303.116 ou l'équivalent)
- e) inclure 1 disque de frein StopTech avant droit (NP APP3.00A.1014 ou l'équivalent)
- f) inclure 1 disque de frein StopTech avant gauche (NP APP3.00A.1013 ou l'équivalent)
- g) inclure 1 disque de frein StopTech arrière droit (NP APP30.00A.1024 ou l'équivalent)
- h) inclure 1 disque de frein StopTech arrière gauche (NP APP30.00A.1023 ou l'équivalent)
- i) inclure 1 ensemble de canalisations de freinage StopTech avant (NP APP950.44033 ou l'équivalent)
- j) inclure 1 canalisation de freinage StopTech arrière droite (NP APP950.44532 ou l'équivalent)
- k) inclure 1 canalisation de freinage StopTech arrière gauche (NP APP950.44531 ou l'équivalent)

2.1.2 Quinze (15) ensembles de roue : chaque ensemble doit respecter les caractéristiques techniques minimales suivantes :

- a) inclure 5 jantes pour les Toyota Land Cruiser 200 2014 à 2016
- b) inclure 5 systèmes à affaissement limité
- c) inclure 5 pneus BF Goodrich All-Terrain T/A OK2 ou l'équivalent. Ils doivent avoir la taille suivante : LT285/65R18 (125Q).

2.1.3 Treize (13) ensembles de roue : chaque ensemble doit respecter les caractéristiques techniques minimales suivantes :

- a) inclure 5 jantes pour les Toyota Land Cruiser 200 de 2014 à 2016
- b) inclure 5 systèmes à affaissement limité
- c) inclure 5 pneus Michelin Defender LTX M/S ou l'équivalent. Ils doivent avoir la taille suivante : LT285/65R18 (125Q).

2.1.4 Tout article mentionné aux sections 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 de l'énoncé des besoins doit être compatible avec tous les autres articles dans les sections auxquelles on fait référence.

2.2 Lieu de livraison et moment

On doit avoir reçu tous les produits livrables au plus tard le 30 septembre 2019 à :

Boyd Commercial Warehouse & Dist. Services Limited
2 574, Sheffield Road
Ottawa (Ontario) K1B 3V7

2.3 Tâches

2.3.1 Fabrication

Les 28 ensembles de roue dont on parle aux sections 2.1.2 et 2.1.3 de l'énoncé des besoins doivent être livrés entièrement assemblés.

2.3.2 Emballage

Les 28 ensembles de roue et les circuits de freinage doivent être envoyés séparés comme suit : un ensemble de roue complet (5 jantes, 5 systèmes à affaissement limité et 5 pneus) et une trousse de circuit de freinage complète emballés ensemble identifiés par la taille et la marque du pneu.

ANNEXE « B »

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Besoin initial

Article	Description	Quantité (A)	Prix unitaire (B)	Prix évalué (Ax B)
1	Trousses de circuit de freinage	28		
	Ensemble d'étriers avant StopTech ou l'équivalent			
	Ensemble d'étriers arrière StopTech ou l'équivalent			
	Ensemble de plaquettes de frein StopTech avant ou l'équivalent			
	Ensemble de plaquettes de frein StopTech arrière ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech avant droit ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech avant gauche ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech arrière droit ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech arrière gauche ou l'équivalent			
	Ensemble de 2 canalisations de freinage StopTech avant ou l'équivalent			
	Canalisations de freinage StopTech arrière droites ou l'équivalent			
	Canalisations de freinage StopTech arrière gauches ou l'équivalent			
2	Ensembles de roue de 18 po	15		
	Jantes (5) pour les Toyota Land Cruiser 200 de 2014 à 2016			
	Systèmes à affaissement limité (5)			
	BF Goodrich All-Terrain T/A OK2 (5) ou l'équivalent			
3	Ensembles de roue de 18 po	13		
	Jantes (5) pour les Toyota Land Cruiser 200 de 2014 à 2016			
	Systèmes à affaissement limité (5)			
	Michelin Defender LTX M/S (5) ou l'équivalent			
			Total des articles 1, 2 et 3	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
08342-190082/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID
HP929
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les quantités optionnelles

Article	Description	Quantité (A)	Prix unitaire (B)	Prix évalué (AxB)
1	Trousses de circuit de freinage	28		
	Ensemble d'étriers avant StopTech ou l'équivalent			
	Ensemble d'étriers arrière StopTech ou l'équivalent			
	Ensemble de plaquettes de frein StopTech avant ou l'équivalent			
	Ensemble de plaquettes de frein StopTech arrière ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech avant droit ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech avant gauche ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech arrière droit ou l'équivalent			
	Disque de frein StopTech arrière gauche ou l'équivalent			
	Ensemble de 2 canalisations de freinage StopTech avant ou l'équivalent			
	Canalisations de freinage StopTech arrière droites ou l'équivalent			
	Canalisations de freinage StopTech arrière gauches ou l'équivalent			
2	Ensembles de roue de 18 po	15		
	Jantes (5) pour les Toyota Land Cruiser 200 de 2014 à 2016			
	Systèmes à affaissement limité (5)			
	BF Goodrich All-Terrain T/A OK2 (5) ou l'équivalent			
3	Ensembles de roue de 18 po	13		
	Jantes (5) pour les Toyota Land Cruiser 200 de 2014 à 2016			
	Systèmes à affaissement limité (5)			
	Michelin Defender LTX M/S (5) ou l'équivalent			
			Total des articles 1, 2 et 3	

N° de l'invitation - Sollicitation No.

08342-190082/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

08342-190082/A

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

hp929. 08342-190082/A

Id de l'acheteur - Buyer ID

HP929

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;